

Lituanie: aide au travail indépendant

Cette note de pays présente brièvement un programme national visant à encourager les chômeurs à s'établir comme travailleurs indépendants. Elle comprend également des données clés relatives à l'entrepreneuriat inclusif en Lituanie.

Description: l'aide au travail indépendant est une aide à la création d'activités indépendantes ou au recrutement de personnes au chômage par des microentreprises (entreprise de moins de 10 employés). Elle peut être allouée aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi auprès de l'agence locale pour l'emploi et aux personnes handicapées.

Problème abordé: en Lituanie, les travailleurs indépendants doivent cotiser à la sécurité sociale même s'ils ne gagnent aucun revenu. Cette situation dissuade les personnes qui souhaiteraient créer leur entreprise, en particulier les chômeurs qui disposent généralement de peu d'épargne.

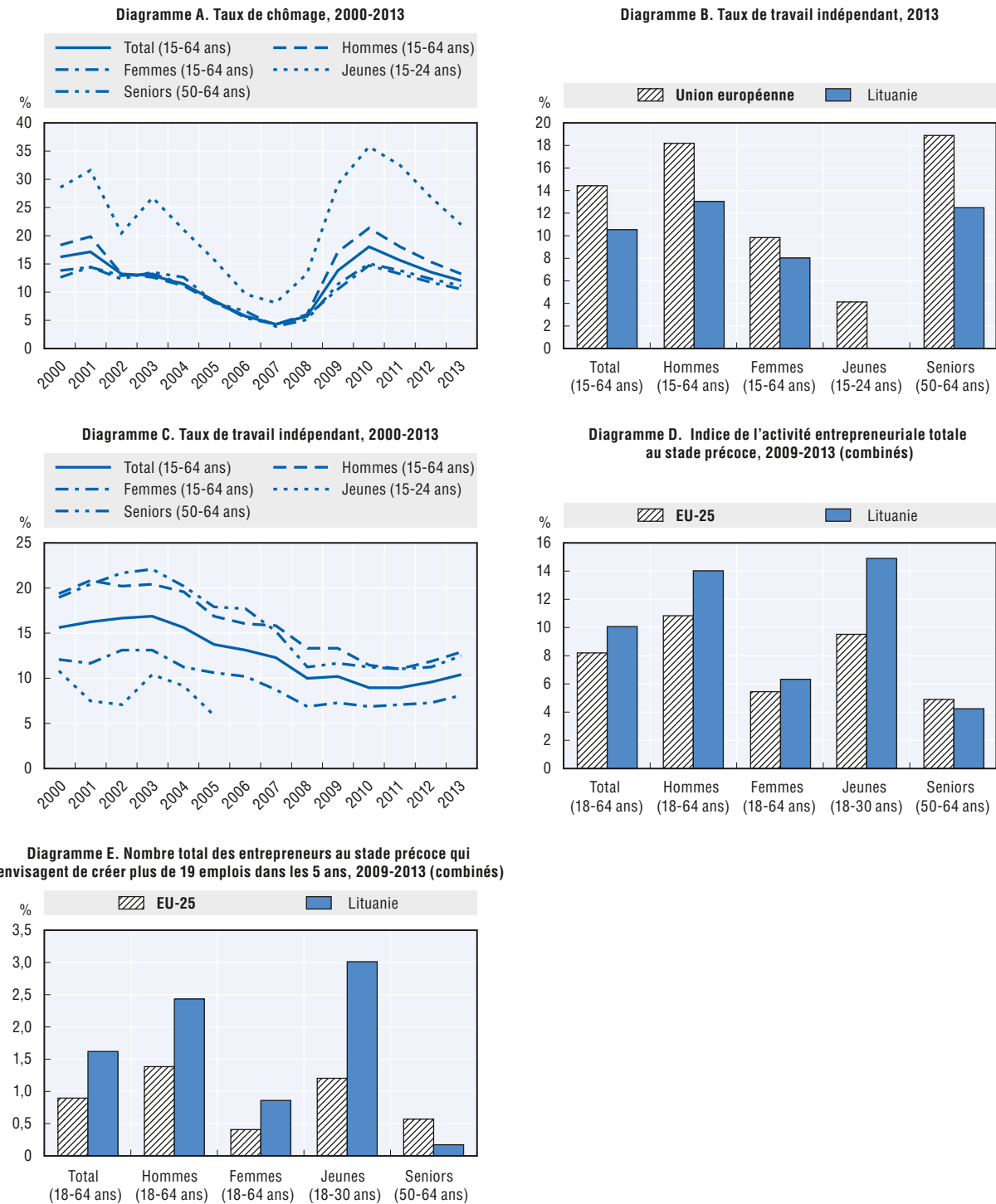
Approche: deux types de subventions sont accordés aux chômeurs ou aux personnes handicapées impliqués dans l'entrepreneuriat. La première est une subvention qui peut être versée aux chômeurs afin de couvrir partiellement les dépenses d'acquisition de certificats professionnels (licences, par exemple) et le paiement des cotisations sociales. Elle est allouée au cas par cas par un représentant de l'agence locale pour l'emploi. Afin de bénéficier de cette aide, le candidat doit déposer une demande et fournir une copie de son certificat professionnel ainsi qu'un justificatif de paiement des impôts sur le revenu et des cotisations sociales. L'agence locale pour l'emploi rend sa décision dans un délai de cinq jours ouvrables après réception de la demande. L'aide est versée si le certificat professionnel est délivré pour une durée minimale d'un mois. En cas de renouvellement du certificat, la durée de l'aide ne peut excéder 12 mois. Son montant s'élève à 25 % du revenu minimum légal mensuel fixé par le gouvernement. Le deuxième type de subvention est une aide à la création d'emplois. Elle peut être accordée aux chômeurs handicapés (dont la capacité de travail est de moins de 40 %) et aux anciens chômeurs qui ont: i) créé une entreprise dans les 30 mois suivants leur dernier jour d'inscription auprès de l'agence pour l'emploi; et ii) créé un emploi pour une personne actuellement inscrite comme demandeur d'emploi. Les bénéficiaires du Fonds d'ajustement à la mondialisation qui souhaitent créer leur entreprise sont également éligibles. Pour l'octroi de cette aide, la candidature doit comporter une description de l'activité prévue, les documents justificatifs indiquant les fonds requis ainsi que le titre de propriété ou le contrat de bail de location des locaux. L'agence locale pour l'emploi rend sa décision dans un délai de dix jours ouvrables après réception de la demande. Le montant de cette aide ne peut excéder 40 fois le revenu minimum légal et les employeurs doivent prendre à leur charge 20 à 35 % des dépenses liées à la création de postes. De plus, le bénéficiaire doit maintenir le poste créé pendant au moins trois ans. En cas de non-respect des conditions, il doit rembourser l'aide perçue, en totalité ou en partie.

Impact: selon les informations du programme de mentorat, environ 10 000 personnes perçoivent chaque année la subvention destinée à couvrir les dépenses d'acquisition de certificats professionnels et le paiement des cotisations sociales. De plus, chaque année, environ 30 à 40 postes aidés sont créés pour les personnes au chômage et handicapées. Environ deux tiers de ces postes survivent au moins trois ans.

Facteurs de réussite: ce programme montre la pertinence d'une subvention destinée à aider les chômeurs à surmonter un obstacle institutionnel (l'obligation de payer les charges sociales et d'acquiescer des licences quel que soit le niveau de revenu). L'allégement des formalités administratives sera un facteur important dans le succès et la répliquabilité de ce programme.

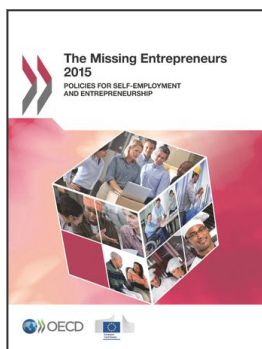
Données clés relatives à l'entrepreneuriat inclusif

Graphique 26.1. Données relatives à l'entrepreneuriat et au travail indépendant en Lituanie



Sources: Diagramme A. Eurostat, Enquête sur les forces de travail, 2000-2013; Diagramme B. Eurostat, Enquête sur les forces de travail, 2013; Diagramme C. Eurostat, Enquête sur les forces de travail, 2000-2013; Diagramme D. Présentation tabulaire spéciale de l'enquête sur la population adulte du Global Entrepreneurship Monitor, 2009-2013; Diagramme E. Présentations tabulaires spéciales de l'enquête sur la population adulte du Global Entrepreneurship Monitor, 2009-2013.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933313786>



Extrait de :

The Missing Entrepreneurs 2015

Policies for Self-employment and Entrepreneurship

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264226418-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Union européenne (2016), « Lituanie: aide au travail indépendant », dans *The Missing Entrepreneurs 2015 : Policies for Self-employment and Entrepreneurship*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264249936-28-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.